



Le mot du Maire

Après une période de calme relatif, les demandes de permis de construire vont repartir à la hausse dans les prochains mois, plusieurs lotissements, étant, soit en cours de réalisation soit en projet avancé, et de nombreuses parcelles font l'objet de certificats d'urbanisme.

Si cette augmentation de la construction est la preuve du dynamisme et de l'attractivité de la commune, l'augmentation de la population qui en découle n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes concernant les équipements : eau, électricité, voirie et surtout scolaires.

Inauguré en 1998, le groupe scolaire Armoys-Le Lyaud se révèle déjà trop petit malgré l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Un projet d'agrandissement est en cours pour un budget estimatif de 1 250 000 euros.

En ce qui concerne la voirie, le lotissement «Le Bois aux Biches» entraîne la modification de la voie d'accès à la RD 26 et en 2008, la modification du carrefour Les Prés Carrés / Les Passieux.

La DUP lancée par le Conseil Général se déroulera à partir du 30 octobre. Un renforcement électrique de secteur sera nécessaire et un transformateur installé sur le délaissé et la «toile d'araignée» du carrefour supprimée. Des aménagements, des équipements qui peu à peu donnent un nouveau visage à notre commune.

Daniel CHAUSSÉE

La Grotte de Notre-Dame

Chef d'œuvre collectif réalisé par un groupe d'Armoysiens

A l'origine, c'était un terrain communal qui servait de jardin potager à l'instituteur. C'est Monsieur Sansonnet qui en faisait l'entretien. Un grand crucifix était érigé à l'angle et on y trouvait également un monticule de gravier pour le sablage hivernal.

Ce terrain fut vendu mais restait en friche, ce n'était pas très joli ni pour le village, ni pour le Christ sur la croix.

C'est pour cela que le conseil paroissial décida de racheter cette parcelle et Monsieur le Curé proposa de bâtir une grotte dédiée à Notre-Dame.

Tous les hommes du village étaient à l'œuvre bénévolement.

La Tuffe, principale pierre d'édifice, a été extraite d'une carrière de Marphoz avec les pioches, marteaux et autres outils de l'époque (1957/58).

On ramenait ces pierres sur des chars tirés par des chevaux ou encore par les premiers tracteurs. On comptait une dizaine de volontaires chaque samedi.

Enfin, l'inauguration solennelle et la bénédiction furent célébrées par l'évêque d'Annecy Mgr Sesbron en 1960.

La Vierge ainsi que la grotte étaient éclairées par trois projecteurs, actionnés manuellement tous les soirs par la famille Deville.

Depuis la réfection de la traverse du village, l'éclairage est automatique.

Tous les paroissiens ont toujours eu à cœur de fleurir et d'entretenir ce sanctuaire.



LA CRÈCHE A MOTEUR

Dans le cadre des chemins de traverse, "La Crèche à Moteur" a réservé de nombreuses surprises aux spectateurs se laissant entraîner dans le tourbillon du rêve : l'arrivée de trois rois mages avec leurs présents et même d'un quatrième qui apporte l'imaginaire avec toute sa poésie.

Les acteurs qui manipulent cette crèche dans un vieux Tub Citroën, transportent le public dans un monde automatique insolite fait de trappes, poulies et boîtes de conserve et transmettent leur jubilation à faire danser les pommes de terre, chanter le renard ou agiter la serpillière.

Spectacle surprenant qui permet aux nombreux spectateurs de passer une excellente soirée.

EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2006 AU 5 SEPTEMBRE 2006

BUDGET PRINCIPAL 2006

Attribution des subventions 2006

• APE Armoy-Le Lyaud	700 €
• AS Armoy-Le Lyaud	850 €
• Gouttes de vie	200 €
• Batterie Fanfare du Haut-Chablais	320 €
• Club du 3 ^e âge	100 €
• Foyer Culturel Armoy-Le Lyaud	1500 €
• Festival de Théâtre	1596 €
• Mission Locale du Chablais	350 €
• Association Chablaisienne "L'École à l'Hôpital"	100 €
• Comité départemental Handisport Haute-Savoie	100 €

Subventions 2006 attribuées par le CCAS

• Manifeste pour la Vie	15 €
• ADMR Le Biot	150 €
• Vaincre la mucoviscidose	150 €

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document qui définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements notamment pour les publics les moins satisfaits par le marché : les jeunes en début de parcours résidentiel, les personnes âgées (maintien à domicile), les personnes handicapées, les ménages disposant de revenus modestes. Outre la définition du périmètre d'application, ce programme doit aussi établir un diagnostic du marché du logement, définir les orientations stratégiques en matière de logements (équivalent PADD pour l'urbanisme), fixer les objectifs quantitatifs de production par axe stratégique choisi (personnes âgées) et matérialiser ces objectifs dans des conventions avec les différents partenaires intéressés.

Un PLH doit obligatoirement être créé au niveau d'une communauté de communes et une seule ; il permet de définir, sur plusieurs années, un programme global sur l'ensemble du territoire concerné et de bénéficier ainsi de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le SIAC a commandité une étude sur le thème du logement et de l'habitat pour l'ensemble du Chablais. Cette étude a fait l'objet d'un compte rendu par le cabinet GEODES, d'abord à l'ensemble du territoire, puis à la communauté de communes.

A l'échelle du Chablais, dans un scénario de croissance égale à celle constatée sur une période 1990-2004, c'est environ 1000 logements par an qui devraient être produits dont 550 aidés, d'ici à 2010.

Concernant les Collines du Léman, on peut estimer approximativement le besoin à 100 logements par an dont 55 aidés, sur

la même période.

Le conseil communautaire des Collines du Léman a autorisé l'élaboration d'un programme de l'habitat sur son territoire, par délibération en date du 23 mars 2006. Le Conseil Municipal décide à la majorité de ratifier cette décision. Il est précisé que cet engagement est uniquement moral, la commune restera maître d'ouvrage lors de la réalisation des projets. Toutes les propositions du conseil communautaire, concernant le PLH, seront validées par le Conseil Municipal.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Présence de Messieurs Bernard NÉPLAZ et Thierry DUVILLARET, Président et responsable du Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage Sédentarisés et non Sédentarisés du Chablais (SYMAGEV).

La loi dite Besson du 5 juillet 2000, a fait obligation aux communes, notamment celles de plus de 5000 habitants, d'aménager des aires d'accueil pour les gens du voyage. Au niveau départemental, un schéma d'accueil des gens du voyage en Haute-Savoie a été élaboré en concertation, avec les services de l'Etat et du Département et approuvé le 17 octobre 2003. A l'époque, le Chablais était doté d'un syndicat à vocation unique (SIVU), ayant comme compétence l'accueil des grands rassemblements, et comme adhérents les communes de Thonon, Evian, Publier et les syndicats du Bas-Chablais et du Pays de la Côte. A un moment, les élus ont fait le choix politique de s'occuper des problèmes des gens du voyage sédentaires et semi-sédentaires, avec comme objectif la création d'un terrain dans chaque commune adhérente. Le SIVU devient donc SYMAGEV, regroupant les communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, ainsi que Brenthonne, Evian, Publier et Thonon.

Il existe trois types d'infrastructures d'accueil pour les gens du voyage :

- les grands passages : l'emplacement est prévu à Allinges
- les rassemblements de 25 à 40 caravanes : 6 terrains à aménager à Bons-en-Chablais, Veigy, Douvaine, Sciez, Thonon-les-Bains et Publier. Un terrain de 15 places est également prévu à Brenthonne.
- les terrains familiaux : un terrain pour accueillir une famille dans chacune des autres communes (40 familles recensées dans le Chablais).

La commune d'Armoy est donc concernée par la création d'un terrain familial. Le problème majeur est de sélectionner les parcelles, situées de préférence en zones

NC ou ND mais pas trop éloignées des habitations existantes et des réseaux. D'où la contribution des communes, qui doivent proposer des terrains au SYMAGEV, que le Préfet devra valider.

En ce qui concerne l'acquisition, la réalisation et le financement des installations, le SYMAGEV est le maître d'ouvrage. Le lancement des opérations doit intervenir avant octobre 2007, pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat, de la CAF et du Conseil Général. Passé cette date, les travaux de réalisation des aires pourraient être à la charge des communes ou EPCI.

Projet de réalisation d'un terrain familial sur Armoy

Le Conseil Municipal, considérant que l'aménagement des aires prévues au schéma départemental, permettra d'interdire le stationnement des caravanes des gens du voyage en dehors de ces emplacements, donne à l'unanimité, son accord de principe pour la création d'un terrain familial sur la commune d'Armoy.

Le Conseil Municipal, considérant qu'aucune parcelle communale ne répond aux critères de sélection, décide à l'unanimité de proposer au SYMAGEV, les deux terrains suivants :

- Parcelle cadastrée A 1944, située à "L'Ermitage", zone NC du PLU, d'une superficie de 2040 m², appartenant à Mme BEL Anne-Marie, épouse BOUVET, domiciliée à Armoy.
- Parcelle cadastrée A 226 (en partie), située à "Planaise", zone NC du PLU, d'une superficie de 14984 m², appartenant à M. et Mme PICCOT Michel, domiciliés à Le Lyaud.

RAPPORT 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document présenté, approuve à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau distribuée aux abonnés durant l'année 2005, élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises.

SYMASOL - RIVIÈRES DU SUD-OUEST LÉMANIQUE

Par arrêté n° DDAF/2006/SEP/N°30 en date du 12 juin 2006, Monsieur le Préfet a prescrit l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux de restauration et mise en valeur des rivières du Sud-Ouest Lémanique. Cette enquête a débuté le 1^{er} septembre 2006 et s'est terminée le 2 octobre 2006 ; l'assemblée délibérante de chaque commune concernée est appelée à donner son avis sur le projet.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité n'avoir aucune observation à formuler sur le projet susvisé et émet donc un avis favorable.

MAISON SANSONNET

L'appel d'offres a été lancé pour le marché de travaux, concernant la réhabilitation de la maison dite "Sansonnnet" en deux logements locatifs.

Les lots suivants ont été déclarés infructueux pour absence d'offre : maçonnerie, électricité, sanitaire, serrurerie. Des appels d'offre complémentaires seront effectués.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Yvelyne Delvigne est titularisée à compter du 1^{er} octobre 2006 en qualité d'agent des services techniques, pour une

durée hebdomadaire de 8 heures. Elle effectue depuis 2001 l'entretien de l'ensemble polyvalent et la préparation des locations des salles.

RAPPEL : Le compte rendu des réunions du Conseil Municipal est affiché aux lieux habituels et inséré dans la Dauphiné et le Messager après chaque séance. Vous pouvez également les consulter en mairie.

UN GRAND SUCCÈS



Communauté de Communes

La 7^e édition de la Fête du Fromage et du terroir a fait le plein de visiteurs dimanche 20 août.

En famille ou entre amis, chacun a pu découvrir et déguster de nombreux produits du terroir : fromages, pains, vins, mais aussi confitures, biscuits ou escargots ! La démonstration de fabrication de Comté a elle aussi suscité la curiosité d'un large public. La Fête du Fromage mettait en effet à l'honneur cette année le Jura, représenté par les Amis du Comté et le Comité Inter-

professionnel des Vins du Jura (CIVJ). Danses et chants savoyards du groupe folklorique La Sabaudia et concours de Tomme de Savoie ont rythmé la journée. Près de 1100 repas fromagers ont été servis, signe du succès grandissant de cette manifestation organisée par la Communauté de Communes des Collines du Léman, l'Association des Amis des Musées du Chablais, la commune de Drailant et ses associations. L'orchestre "Lou Veros" a clôturé la fête en musique. Les 70 bénévoles qui se sont mobilisés pour l'occasion ont contribué au large succès de cette édition !



FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Le Foyer Rural Culturel a démarré ses activités la semaine du 18 septembre 2006. Cette année, bien que les activités proposées soient moins nombreuses, elles affichent pratiquement complet partout, sauf la peinture sur soie qui n'a pas pu être reconduite faute d'adhérents.

A noter, activités de la saison 2006-2007

- Pâte à sel adultes et enfants
- Couture
- Guitare
- Yoga (*débutant et avancé*)
- Gymnastique (*adulte et enfant*)
- Stretching
- Abdos-fessiers-cuisses (*débutant et avancé*)

Des activités complémentaires seront proposées aux enfants de 6 à 13 ans pendant les "petites" vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Pâques).

Pour tous renseignements, téléphoner au 04 50 70 57 68 à la bibliothèque d'Armoys le jeudi matin de 9 h à 12 h ou par mail : foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

Rentrée scolaire

Une rentrée ensoleillée pour les 158 élèves de l'élémentaire (un effectif en hausse avec l'arrivée des enfants de l'an 2000 au CP) et les 98 élèves de la maternelle.

Deux nouvelles venues aussi chez les enseignants avec l'arrivée d'Aurore Niermaréchal pour l'aide des enfants en difficulté et de Béatrice Rabache qui assure le temps de décharge de Mme Crépy.

Les autres enseignants restent fidèles au poste :

- Maryse Gallay et ses 28 PS
- Arlette Comte et ses 25 MS
- Sylviane Pricaz et ses 5 MS et 19 GS
- Valérie Vulliez et ses 15 GS et 6 CP
- Sonia Morel-Chevillet et ses 24 CP
- Valérie Morand et ses 25 CP/CE1
- Jean-Hugues Coste et ses 25 CE1/CE2
- Nathalie Descarrega et ses 28 CE2
- Nathalie Crépy et ses 28 CM1
- Elisabeth Tournier et ses 28 CM1/CM2

Bibliothèque

La bibliothèque fait aussi sa rentrée :

- Réouverture au public :
le lundi de 17 h à 19 h, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
et le samedi de 9 h 30 à 11 h 30.
- Exposition "Sur les traces du loup" à voir pendant ces heures de permanences.
- Spectacle de marionnettes "Les mésaventures de Messire Pierre le Loup" de Joëlle Vaudaux, pour tout public et particulièrement les enfants, le samedi 2 décembre à 17 h et à 19 h. Entrée gratuite.
- Proposition de nouveaux romans, documentaires et BD ou mangas aux lecteurs.

L'équipe est à votre disposition pour vous informer et vous faire découvrir toutes les possibilités offertes par le réseau des bibliothèques d'Armoys, Cervens, Orcier et Perrignier.

N'hésitez pas à nous rendre visite.

116 nouveaux lecteurs l'ont fait depuis le début de l'année.

A bientôt !

Concours de fleurissement

Les résultats du concours de fleurissement sur le secteur du chef-lieu sont les suivants :

- 1^{er} prix : M. Henri PLANCHAMP
- 2^e prix : M. Jean-Luc BIRRAUX
- 3^e prix : M. et Mme Jean PLANCHAMP
M. et Mme Bernard LEDRICH
Mlle Christiane VUARNET

La remise des prix a eu lieu le vendredi 13 octobre 2006 à 19 heures, à la salle polyvalente.

Merci à tous.



ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets ménagers **exclusivement** doivent être mis dans les sacs plastiques et regroupés en bordure des voies communales. Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants : ne sortez pas vos sacs la veille ! *Merci.*

D'autre part, nous vous rappelons que les points propres ne sont pas des déchetteries. Merci donc de déposer vos objets encombrants à Allinges et de respecter l'usage des containers.



RÉVISION LISTE ÉLECTORALE

Conformément au Code Electoral, la révision de la liste électorale de la commune a lieu, chaque année, du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est **OBLIGATOIRE** (article L.9) pour toutes les personnes remplissant les conditions suivantes :

- avoir la nationalité française,
- avoir 18 ans avant le 1^{er} mars de l'année suivante,
- jouir des droits civils et politiques,
- être domicilié dans la circonscription du bureau de vote, ou résider dans la circonscription du bureau de vote, ou avoir la qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote.

Si vous n'êtes pas encore venu vous inscrire en mairie, vous avez jusqu'au 31 décembre 2006, délai de rigueur, pour régulariser votre situation.

Une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile vous seront demandés.

ATTENTION !
Deux échéances en 2007 :
les présidentielles et les législatives

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé aux habitants que conformément à la législation, l'entretien de la partie des trottoirs située devant leur habitation est à leur charge (feuilles, déneigement, graviers...) et qu'ils sont civilement responsables des accidents commis par défaut d'entretien.

Merci de votre compréhension !

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

11 et 12 NOVEMBRE

Exposition artisanale organisée par le Foyer Rural à la salle des fêtes.

18 NOVEMBRE

Loto organisé par l'Association des Parents l'Élèves à la salle des fêtes.

9 DÉCEMBRE

Vente des sapins de Noël organisée par l'APE sous le préau du groupe scolaire.

9 DÉCEMBRE

Le repas des aînés.

ÉTAT CIVIL

Naissances

- CACHAT Eglantine
née le 20 juin 2006 à Thonon-les-Bains
- ONITA Mia
née le 26 juin 2006 à Thonon-les-Bains
- COURBON-GOUL Charlotte
née le 24 septembre 2006

Mariages

- 24 juin 2006
Florence HUARD et Clément DELAIRE
- 2 septembre 2006
Marine CAMUS et Olivier COFFY
- 9 septembre 2006
Frédérique BOURDENET
et Romain TINIÈRE
- 9 septembre 2006
Catherine LANTOINE et Denis LALONDE

Décès

- Yvonne BÉNÉTAUD (née PÉRON)
le 20 juillet 2006

ILS SONT OCTOGÉNAIRES... ET PLUS !

- JULLIARD Joséphine, née le 15/07/1923
- FOSSIEZ Jean, né le 27/07/1923
- ALBERT Francis, né le 20/08/1910
- COULET Francis, né le 27/08/1924
- FRÉZIER Gilbert, né le 15/10/1925

BON ANNIVERSAIRE !

Bienvenue

Bienvenue à Rémi Schloesslen "Artisheart" restauration de meubles anciens, qui s'est installé dans le chef-lieu. Fax 04 50 70 29 68

Bienvenue également à Catherine Chibani et Muriel Coudert qui ont intégré le cabinet infirmier après le départ d'Evelyne Brulport à l'ADMR du Biot.

R A P P E L



FEUX SAUVAGES

Conformément à l'arrêté municipal n° 97/09 du 28 août 1997, l'émission prolongée de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature, est **INTERDITE** sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoy et principalement à proximité des habitations. Un site est prévu pour les déchets verts à Allinges (04-50-73-98-59).

